

les intéressés se laissaient aller au découragement; enfin le mal semblait irremédiable. « Et combien, dit Matthieu de Vauzelles, que j'eusse très-bon vouloir et intention de m'acquitter pour le devoir de mon office d'avocat pour le roy audit parlement de Dombes pour la poursuite de ladite réformation, comme chose fort salutaire et profitable au bien public : toutesfois, pource que j'ay congny que les péageurs des autres parlements n'ont voulu obeir, ny moins lesdits parlements bailler lettres de placet; et que ceux qui avoient fait l'entreprinse et poursuite, tant les marchands que les voituriers, se sont totalement retirez et refroidis en sorte que je n'y voy grand espoir : à ceste cause j'avais tout laissé en désespoir. Mais depuis, pour m'acquitter et montrer qu'il n'ha tenu à moy, d'un bon vouloir me suis délibéré (durant le temps de ces vacations de vendanges) estant à Millery (33), de parfaire ce petit traité des péages en langue vulgaire, à ce que chacun entende ce qu'il doit payer, et de quelles marchandises, et pour retirer les péageurs à ce qu'ilz ne fassent abus et exactions indues: protestant que je n'entens aucunement parler ne toucher aux péages du roy, mais seulement des abus que font les fermiers du roy et autres particuliers propriétaires, et leurs fermiers le plus sans tiltres, ou contre la forme de leurs tiltres et anciens tableaux et cartulaires, et contre le vouloir et intention du roy assez déclarée par ladite commission et par plusieurs édits de ses prédécesseurs deüement publiez par devant Messieurs du grand Conseil et en sa vénérable court de parlement à Paris (34). »

(33) Bourg situé à seize kilomètres au sud de Lyon, renommé pour ses vins. Matthieu y avait une maison de campagne (*Arch. Com. S. C. C. 22*).

(34) *Prologue*, pp. 2 et 3.